

## Impacts économiques des dépenses fiscales au Maroc à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable : Cas du logement social

### Economic impacts of tax expenditures in Morocco using a computable general equilibrium model: Case of social housing

**Zakaria HANI, (Docteur Chercheur en Sciences Économiques)**

*Laboratoire de Recherche en Économie, Gestion et Management des Affaires « LAREGMA »  
Faculté d'économie et Gestion, Settat  
Université Hassan 1<sup>er</sup> de Settat, Maroc*

<b>Adresse de correspondance :</b>	Faculté d'Économie et Gestion, Settat, Université Hassan 1 <sup>er</sup> ADRESSE : Route de Casablanca Km 3,5 Université Hassan 1er BP 539 TEL : 05.23.72.12.75 / 76
<b>Déclaration de divulgation :</b>	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
<b>Conflit d'intérêts :</b>	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
<b>Citer cet article</b>	HANI, Z. (2024). Impacts économiques des dépenses fiscales au Maroc à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable : Cas du logement social. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(8), 181-198. <a href="https://doi.org/10.5281/zenodo.13328529">https://doi.org/10.5281/zenodo.13328529</a>
<b>Licence</b>	<b>Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND</b>

Received: May 15, 2024

Accepted: August 11, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 8 (2024)

## **Impacts économiques des dépenses fiscales au Maroc à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable : Cas du logement social**

### **Résumé**

L'objectif de ce travail est de déterminer, les retombées économiques des dépenses fiscales relatives au logement social au Maroc sur les principales performances de l'économie nationale. Notre approche empirique se base sur une modélisation en équilibre général calculable à partir des différentes équations simultanées analysant le comportement des agents économiques d'une part, et une étude d'impact sur l'équilibre macro-économique sur la base de la matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2018, et avec une structure basée sur les facteurs de production, les activités, les produits et les institutions d'autre part. Ainsi, pour évaluer les impacts, différents scénarii sont formulés en modifiant les taux d'imposition par type d'impôt.

Les résultats obtenus ont démontré que des dépenses fiscales mises en place en faveur du secteur du logement social ont un faible effet sur les performances macro-économiques et sectorielles de l'économie nationale. Globalement, selon les résultats et excepté des agrégats de finances publiques telles que les recettes fiscales totales, l'épargne publique ou encore la pression fiscale qui répondent positivement à la levée des dépenses fiscales, on constate une absence réelle d'impact sensible de ces dépenses sur l'économie marocaine, ce qui remet en question le maintien du sacrifice fiscal et ouvre la possibilité d'une réaffectation judicieuse du manque à gagner, notamment la possibilité d'opter pour le mécanisme des subventions directes.

**Mots clés :** fiscalité, dépenses fiscales, logement social, modélisation en équilibre général calculable, Maroc

**Classification JEL :** H21, H28, M52, R31, D58.

**Type du papier :** Recherche empirique

### **Abstract**

The goal of the work is to determine the economic impact of tax expenditures relating to social housing in Morocco on the main performances of the national economy. Our empirical approach is based on a computable general equilibrium modeling from the different simultaneous equations (analyzing the behavior of the different economic agents) on the one hand, and an impact study on the macroeconomic equilibrium on the basis of the Matrix of Social Accounting (MCS) of 2018, and with a structure based on factors of production, activities, products and institutions, on the other hand. Thus, to assess the impacts, different scenarios are formulated by modifying the tax rates by type of tax or in combination. The results showed that the lifting of social housing tax expenditures have a small effect on the macroeconomic and sectoral performance of the national economy. Overall, according to these results and except for public finance aggregates such as total tax revenue, public savings or tax pressure which respond positively to the lifting of tax expenditures, there is a real absence of significant impact of these expenditures on the Moroccan economy, which calls into question the maintenance of the tax sacrifice and the possibility the possibility of a judicious reallocation of the shortfall, in particular the possibility of turning to the direct subsidies.

**Keywords:** Taxation, Tax expenditures, social housing, computable general equilibrium modeling, Morocco

**JEL Classification:** H21, H28, M52, R31, D58.

**Paper type:** Empirical research

## 1. Introduction

Le droit au logement est reconnu comme un droit social par les constitutions successives du Royaume du Maroc, Hadhoudi (2017)). Depuis l'indépendance, le secteur de l'habitat est considéré comme un secteur social par excellence, il est placé au cœur des priorités de l'action des pouvoirs publics, et ce, pour garantir la dignité de tout un chacun.

Au Maroc, deux grandes périodes ont marqué l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur du logement. La première à partir des années 70 vers la fin des années 90 et la deuxième de l'année 2000 jusqu'à nos jours. Cette intervention se justifie par deux raisons principales. Primo, pour faire face au déséquilibre persistant entre l'offre et la demande en logement, et secundo, afin de lutter contre l'habitat insalubre.

Aujourd'hui, le bilan de la politique de l'habitat compte à son actif plusieurs réalisations parmi lesquelles il y a lieu de citer l'atténuation significative du déficit en logements, grâce, au développement soutenu du logement social et à l'émergence quoiqu'encore embryonnaire du logement destiné à la classe moyenne. Ces réalisations doivent leur réussite aux différentes formes d'incitation, notamment celles liées à la politique fiscale.

L'impôt joue un rôle capital dans le processus de développement des nations. À l'heure actuelle, la politique fiscale a dépassé sa simple mission de pourvoyeur du trésor en vue de financer les activités gouvernementales (Godbout. L, 2006). Les pouvoirs publics ont fait de la dépense fiscale un instrument fondamental de l'interventionnisme (Orsoni. G, 1995), et ce en lui conférant des objectifs de tout ordre : économiques, sociaux, culturels et environnementaux. (Brun.J, Chambas.G, Combes.J.L, 2006).

D'après la littérature économique, est considérée comme dépense fiscale toute mesure fiscale particulière ayant une finalité économique ou sociale, qu'il s'agisse d'une exonération, d'une réduction de la base d'imposition ou de taux, d'une déduction ou d'un crédit d'impôt. L'objectif recherché lors de la parution du concept était de faire reconnaître le fait que les pouvoirs publics à l'aide de la politique fiscale peuvent atteindre des objectifs similaires que ceux atteints à l'aide des subventions directes, mais avec des modalités et coûts différents.

En relation avec le secteur du logement social, les pouvoirs publics marocains se sont fixé l'objectif d'améliorer les conditions d'habitat de tous les ménages et d'éradiquer les bidonvilles du pays tout en assurant le relogement. Cette initiative s'est manifestée, principalement, par la genèse de deux chantiers phares : le programme de logements à faible valeur immobilière totale à 140 000 DH lancé en 2008 et le programme de logements sociaux à 250.000 DH initié par la loi de finances de 2010.

Afin de garantir la réussite de cette initiative, un cadre fiscal incitatif en faveur des promoteurs immobiliers et ménages a été mis en place. Ainsi, d'après les rapports annuels sur les dépenses fiscales, le secteur immobilier accapare lui seul près de 18,9% du total des dépenses fiscales, en moyenne, durant la période 2005-2018. Il est à rappeler qu'au titre de l'année 2018, un inventaire de 291 dépenses fiscales a été dressé, l'équivalent de 28 551 MDH, soit 3,1% du PIB et 15% des recettes fiscales.

L'objet de ce papier consiste à évaluer l'impact de ces dépenses fiscales sur les équilibres macro-économiques, l'allocation des ressources, la répartition des revenus et la création de la valeur ajoutée. Pour ce faire, nous avons recouru à un modèle en équilibre général calculable (MEGC) tels qu'il a été développé par Decaluwé. B et al., (2010) tout en tenant compte de la spécificité de l'économie marocaine et de notre problématique. Ce type de modèle est spécialement conçu pour analyser les effets des politiques économiques et tente d'expliquer les mécanismes de transmission

des chocs économiques. Notre modèle a pour cadre comptable la matrice de comptabilité sociale (MCS) synthétisant l'activité économique nationale en 2018.

Le reste du papier est structuré comme suit, dans un premier temps, la présentation d'une revue de littérature sur le concept des dépenses fiscales comme instrument de politique économique, l'objectif est de donner une vue d'ensemble sur la question de l'interventionnisme fiscal, ses formes et sa justification. Le deuxième point, traite du cadre fiscal dédié au secteur du logement social au Maroc, les principales motivations et le coût associé. Le troisième point est consacré à la méthodologie de recherche, la justification du choix du modèle et les variables de l'étude. Un dernier point est dédié à l'analyse des principaux résultats d'impact, ici nous déclinons les résultats des chocs opérés par type d'impôt ou de façon combinée.

## **2. Revue de littérature**

### **2.1 les dépenses fiscales, un instrument de politique économique et sociale**

Les pouvoirs publics interviennent dans l'économie pour plusieurs raisons. Les justifications et les effets d'intervention font l'objet de la branche d'étude de l'économie publique. Ainsi, l'État assure ses missions régaliennes en offrant des biens publics dans les meilleures conditions d'efficacité (Brun.J.F, Chambas.G, et Combes.J.L, 2006)).

Les interventions étatiques prennent diverses formes entre dépenses budgétaires, fiscalité et réglementation. Quant aux motifs d'intervention, ils trouvent leur origine dans deux motivations principales. Au niveau économique, cela se justifie par la déficience des marchés, l'existence des biens collectifs et des externalités, ainsi que, la présence des monopoles naturels. En revanche, les motivations d'ordre social s'expliquent par l'accroissement des inégalités, la hausse du chômage, et la faible redistribution des revenus.

La politique fiscale couvre l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en matière de fiscalité, dont la principale mission ne consiste pas uniquement à collecter les ressources nécessaires servant au financement des charges publiques, mais elle s'entend à la modification conjoncturelle ou structurelle de la situation économique et sociale des agents dans leur ensemble, ou d'une composante d'entre eux (Geffroy. J.B, 2014). Plus étroitement, la politique fiscale est l'expression de l'usage de l'impôt ou de législation fiscale pour des finalités économiques, sociales, environnementales, etc.

L'analyse économique de la fiscalité fait appel à la théorie de taxation optimale qui trouve son fondement principalement dans les travaux de Ramsey, ceux de Mirrlees (1971), les travaux de Corlett-Hague, et ceux de Atkinson et Stiglitz (1976) et leur modèle de taxation en équilibre partiel avant de l'étendre à l'équilibre général. Cette théorie cherche principalement des réponses aux problématiques suivantes : quels sont les biens qu'il faut imposer ? Comment devrait- être la progressivité des impôts ? Et quel est le juste équilibre entre l'impôt sur les biens de consommation et l'impôt sur le revenu ?

S'agissant des dépenses fiscales, la théorie économique offre une revue de littérature riche et diversifiée. Ainsi, depuis fort longtemps, les deux institutions internationales à savoir le FMI et la banque mondiale ont pointé du doigt la problématique. Ainsi, pour (l'OCDE, 2010), les dépenses fiscales constituent « des provisions du droit fiscal, des réglementations ou des pratiques réduisant ou reportant l'impôt dû pour une partie des contribuables par rapport à un système de référence ». Elle justifie le recours aux dépenses fiscales afin de corriger des externalités, redistribuer des revenus ou favoriser des groupes d'intérêt. Pour sa part, le (FMI, 2001), les dépenses fiscales forment : « des avantages fiscaux ou exonérations du régime fiscal 'normal' qui réduisent les

recettes publiques, et, parce que les objectifs de la politique des pouvoirs publics peuvent être réalisés par un autre moyen, à savoir des subventions ou autres dépenses directes, les avantages fiscaux sont assimilés à des dépenses budgétaires ».

Il convient de souligner que malgré les divergences qui résultent entre les différentes approches, quatre critères communs font l'unanimité entre celles-ci. D'abord, la perte de recettes générée par la réduction d'impôt, la dérogation par rapport à un système fiscal de référence, la visée incitative et la possibilité de remplacement par une subvention directe.

- la perte définitive des recettes : Elle constitue le critère principal retenu par toutes les définitions particulièrement ceux des pays de l'OCDE. L'application d'une politique d'incitation fiscale entraîne une perte des recettes fiscales pour le gouvernement.

- la dérogation par rapport au « système fiscal de référence » : Elle sert à affirmer si une mesure constitue une dépense fiscale, les définitions se basent sur le système fiscal de référence. Selon la définition théorique du concept, il y a dépense fiscale chaque fois que la mesure fiscale déroge d'une manière ou d'une autre au système fiscal de référence. Beltrame (2001), estime que les dépenses fiscales se déterminent par leur caractère dérogatoire à la norme de référence.

- l'existence d'une analogie avec les dépenses directes : Il existe un fort lien entre les dépenses fiscales et les subventions directes dans la mesure où tous les deux peuvent exercer un impact sur l'activité économique et sont parfois substituables. L'OCDE et le FMI vont jusqu'à discuter de la faisabilité administrative pour remplacer une dépense fiscale par une dépense budgétaire. À ce titre, selon la définition néerlandaise, une dépense fiscale est une dépense directe.

- la visée incitative : La dépense fiscale cherche à orienter le choix des agents économiques vers des activités et des secteurs spécifiques. Selon Pichet (2016), l'intérêt derrière la mise en place d'une dépense fiscale est lié à une visée économique, sociale, ou environnementale, sinon la dépense fiscale devient un simple avantage attribué sans justification et qui s'oppose au principe de l'égalité devant l'impôt.

## **2.2. Logement social au Maroc : entre offre de logements et incitations fiscales**

La promotion du secteur de l'immobilier constitue une constante de la politique de développement du Maroc moderne. De par ses multiples impacts sociaux (développement humain et emploi) et économiques (création de la valeur ajoutée et effets d'entraînement), la promotion immobilière n'a cessé de bénéficier de largesses de l'État sous forme d'aides, d'exonérations totales ou partielles d'impôts, de taxes et de droits, auxquels sont assujettis les professionnels ou les citoyens acquéreurs de biens immobiliers.

Ainsi, le secteur de l'habitat est considéré comme un secteur social par excellence, il est placé au cœur des priorités de l'action des pouvoirs publics. Afin de garantir la dignité de tout un chacun, le droit au logement est reconnu comme un droit social par les constitutions successives du Royaume du Maroc (Hadhoudi. M, (2017). L'habitat social ou le logement social désignent un type de logement destiné à certaines catégories sociales qui n'ont pas les moyens économiques pour accéder à des logements modernes et disponibles sur le marché (Lehzam. A, (2017).

Dans ce cadre on rappelle que pour promouvoir le secteur immobilier et plus particulièrement celui de l'habitat social, les pouvoirs publics ont institué un dispositif incitatif qui se décline en avantages à la fois au profit des promoteurs immobiliers et des acquéreurs. Considérées comme une forme importante de soutien, ces incitations fiscales ont généré un manque à gagner important. En moyenne, 16,7% des dépenses fiscales ont été allouées au secteur de l'immobilier durant la période 2005-2011. Ainsi, en 2017, le secteur immobilier a accaparé un montant de 5,8 MMDhs de dépenses fiscales, soit l'équivalent de 20% du total de ces dernières.

Également, il importe de rappeler que 60% des dépenses fiscales ont profité aux deux programmes phares de logements sociaux, celui de 250 000 Dhs et celui à faible valeur immobilière 140 000 Dhs. Concernant le premier, il a bénéficié depuis son lancement (sur la période 2010-2018) d'une somme de 24,6 milliards de dirhams sous forme d'incitations fiscales, soit l'équivalent de 44% du total des dépenses fiscales sur la même période (DEPF, 2018).

Afin de délimiter les contours des deux programmes, il est à signaler que les incitations fiscales prévues pour les deux programmes couvrent l'ensemble des impôts et taxes. Ainsi, les promoteurs immobiliers, personnes morales ou physiques relevant du résultat net réel, agissant dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, assortie de cahier de charges pour la réalisation d'un programme de construction de 500 logements sociaux sur une période maximale de 5 ans à compter de la date de délivrance de l'autorisation de construire, sont exonérés de :

- L'impôt sur les sociétés ;
- L'impôt sur le revenu ;
- La taxe sur la valeur ajoutée ;
- Droits d'enregistrement et de timbre ;
- La taxe professionnelle et de la taxe de services communaux ;
- La taxe spéciale sur le ciment ;
- Droits d'inscription sur les titres fonciers ;
- La taxe sur les opérations de construction ;
- La taxe sur les terrains urbains non bâtis.

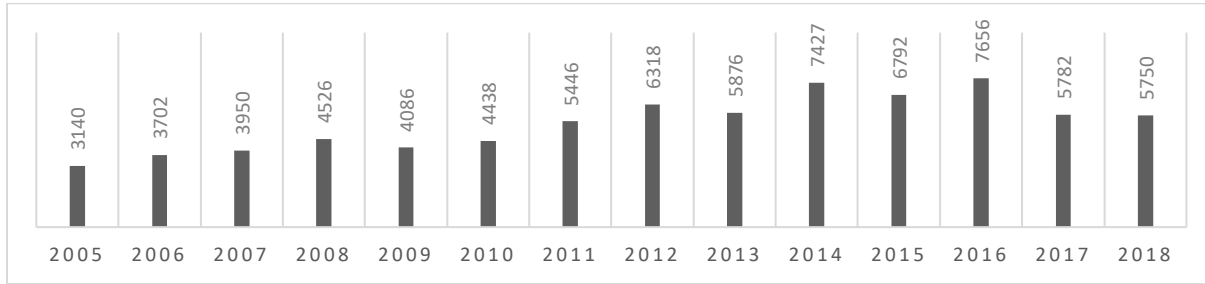
Toutefois, à défaut de réalisation de tout ou d'une partie dudit programme dans les conditions définies par la convention précitée, un ordre de recettes est émis pour le recouvrement des impôts, droits et taxes exigibles, sans avoir recours à la procédure de rectification des bases d'imposition et sans préjudice de l'application des pénalités et majorations y afférentes.

En revanche, le programme de logements à faible valeur immobilière dont la superficie couverte ne dépasse est de cinquante (50) à soixante (60) m<sup>2</sup> et dont la valeur immobilière totale n'excède pas 140.000 DHS (TTC), les promoteurs immobiliers engagés dans ce programme sont exonérés pour leurs actes, activités et revenus afférents à la réalisation la construction de 200 logements en milieu urbain et/ou 50 logements en milieu rural répartis sur une période maximale de cinq ans à compter de la date de la délivrance de la première autorisation de construire.

Globalement le coût des dépenses fiscales en faveur du logement social a connu une évolution considérable durant la dernière décennie. Cette évolution s'explique par la volonté des pouvoirs publics de produire des logements sociaux à travers l'aménagement des terrains et l'encouragement des promoteurs privés et publics à produire des logements neufs et le rattrapage des déficits que connaît l'habitat social de fait, notamment les bidonvilles et les quartiers non réglementaires.

S'agissant du manque à gagner par impôt, la TVA occupe le premier rang, suivi par l'impôt sur les sociétés, et l'impôt sur le revenu respectivement. Tandis qu'en ce qui concerne le manque à gagner pour les collectivités locales et les établissements publics, il faut dire qu'il demeure inférieur à celui enregistré au niveau des recettes de l'État certes, toutefois, il représente une charge conséquente pour ces institutions, soit 1,2 MMdhs depuis le lancement du programme jusqu'à fin juin 2018.

**Figure 1. Évolution des dépenses fiscales allouées au secteur de l'immobilier en MDH**



Source : rapports sur les dépenses fiscales DGI

**Tableau 1. Coût des dépenses fiscales de logement social durant 2011-2018 par impôt en MDH**

ANNÉES	TVA	IS	IR	DET	TOTAL
2011	1677	333	59	17	409
2012	1275	502	69	606	2452
2013	1011	469	25	852	2357
2014	1795	661	20	921	3397
2015	3067	505	11	558	4141
2016	2534	339	14	618	3505
2017	2738	380	15	698	1093
2018	2912	465	22	704	4103
<b>TOTAL</b>	<b>14 097</b>	<b>3189</b>	<b>213</b>	<b>4270</b>	<b>21457</b>

Source : données de la DGI, calculées par nos soins

En définitive, le secteur de l'immobilier figure depuis longtemps en tête des préoccupations et constitue une composante conséquente de l'analyse macro-économique, de par l'importance des investissements réalisés dans ce secteur, la valeur ajoutée générée, la contribution à la croissance du produit intérieur brut (PIB) qui a oscillé vers les 3% de cette dernière décennie passant de 5,5% en 2001 à 9 % en 2016 et du nombre de postes d'emplois créés. En effet, durant la période 2001-2018, le secteur du BTP a permis de créer pas moins de 495 000 postes d'emplois, soit l'équivalent de 24,6% du total des postes créés durant ladite période et cela trouve son explication dans une large partie par l'énorme sacrifice fiscal supporté par l'État et les collectivités publiques.

Conscients des effets d'entraînements importants du secteur immobilier sur le reste de l'économie compte tenu de la part de la valeur ajoutée dans le PIB, par l'encours de crédits, la vente des ciments, la réduction du chômage, et dans le but de combler le déficit en logement qui touche principalement la classe sociale à faible revenu et la classe moyenne, les pouvoirs publics ont dû accorder d'importantes incitations fiscales. Il faut ajouter que la production de logement reste corrélée à l'octroi des prêts, c'est dans ce sens l'encours de crédit à l'habitat a atteint 176,4MMdhs vers fin 2017, ce qui nécessite une étude d'impact de ces dépenses sur les agrégats, tout en veillant à la viabilité du cadre macroéconomique.

### 3. Méthodologie

Le cadre théorique des MEGC en tant que modèles multisectoriels est donné par le modèle dit de d'équilibre général concurrentiel dont la structure trouve son origine en grande partie aux travaux de Gossen (1854), William Stanley Jevons (1871), Carl Menger (1871) et Walras (1874-1877) et aux prolongements mathématiques opérés notamment par Arrow et Debreu (1954) et McKenzie (1954).

Ce type de modèle est préconisé pour l'évaluation d'impact des politiques économiques. En effet, ces modèles demeurent les plus adéquats pour analyser les répercussions des politiques macro-économiques telles que les politiques budgétaires, de commerce international ou fiscal. Ils permettent de prendre en compte les interférences entre les différents secteurs d'une économie, ce qui paraît essentiellement primordial quand il s'agit d'évaluer l'impact de la mise en place d'une politique fiscale sur l'économie.

Ce modèle admet comme principales hypothèses : l'existence d'une concurrence pure et parfaite, avec l'existence d'un nombre fini de producteurs, de consommateurs et de biens, ces derniers pouvant être indifféremment des extrants ou des intrants de production. Chaque producteur  $j$  est confronté à un ensemble de possibilités de production  $V_j$ . Concernant les rendements d'échelle, ils sont supposés décroissants et chaque producteur maximise ses profits pour un niveau de prix qui lui est donné. Chacun des consommateurs  $a$ , quant à lui, une dotation initiale de biens qui lui permet de maximiser l'utilité qu'il retire de la consommation, dans les limites de son budget disponible.

### 3.1 Les données du modèle

La matrice de comptabilité sociale (MCS), constitue le cadre comptable nécessaire à la construction et la mise en œuvre d'un modèle d'équilibre et sa base empirique.

De plus, la MCS permet de donner les équations d'équilibre pour l'élaboration d'un MEGC. L'élément général de la MCS, noté  $t_{ij}$  correspond à une recette du compte «  $i$  » et à une dépense du compte «  $j$  ».

La condition d'équilibre du système est traduite par l'égalité entre le total des recettes de chacun des comptes et le total de ses dépenses correspondant :

$$\sum_j t_{kj} \equiv \sum_i t_{ik}$$

Total des recettes du compte  $k$                       Total des dépenses du compte  $k$

Ainsi, à partir de la MCS, nous pouvons construire un premier bloc de  $n$  équations comptables, chacune d'elles exprimant la condition d'équilibre des valeurs de recettes et de dépenses de chacun des  $n$  comptes conformément à la relation précédente. Nous notons dans ce qui suit :

$$y_j = \sum t_{kj} \quad \text{et} \quad y_i = \sum t_{ik}$$

- **Les équations de comportement**

Dans une MCS, il existe un nombre de flux  $t_{ij}$ . La relation mathématique qui traduit le comportement de chacun de ces  $t_{ij}$  est appelé « spécification ». La formule générale de cette relation est donnée comme suit :

$$t_{ij} = t_{ij}(y, p, \mu)$$

$y = \{ y_j \}$  : vecteur des dépenses totales des  $n$  comptes de la MCS.

$p = \{ p_j \}$  : vecteur des prix associés aux  $m$  des  $n$  comptes auxquels il est possible d'associer un prix ( $m \leq n$ ),  $j = 1, \dots, n$ .

$\mu = \{ \mu_k \}$  : vecteur des  $s$  paramètres technologiques et de comportement ( $k = 1, \dots, s$ ).

Le choix des formules des fonctions de comportement doit être compatible avec la structure théorique du modèle et facile à résoudre et à évaluer.



On souligne que, lors des spécifications des différents comportements, plusieurs hypothèses implicites ou explicites sur les structures des marchés sont faites : concurrence pure et parfaite, monopole, etc. Sans ces hypothèses, il serait impossible de déduire les demandes et les offres des agents sur les différents marchés : travail, capital, biens et services, etc (Zantman. S, 1995).

- **Les équations prix quantités**

On peut associer des prix à certains comptes de la MCS. Soit  $p_j$  l'indice de prix associé au compte  $j$  et  $q_j$  le compte  $j$  en l'année de base tel que :

$$p_j 0 = 1 \quad j = 1, \dots, m; \text{ avec } m \leq n$$
$$\text{Alors } y_j 0 = q_j 0 \quad j = 1, \dots, m; \text{ avec } m \leq n$$

En outre, si pour la valeur de transaction  $t_{ij}$ , il existe un prix  $p_i$  associé au compte receveur  $i$ ,  $t_{ij}$  peut être réécrit comme suit :

$$t_{ij} = p_i \cdot q_{ij} \quad i = 1, \dots, m; \text{ avec } m \leq n$$

$p_i$  : indice de prix associé au compte  $i$  ;  
 $q_{ij}$  : volume de la dépense du compte  $j$  constituant la recette du compte  $i$ .

### 3.2 Modèle de l'étude

Le lien micro-macro est établi à travers la réconciliation des informations micro-économiques issues des enquêtes auprès des ménages et des données macro-économiques fournies par les tableaux de synthèse de la comptabilité nationale. La modélisation est réalisée par le logiciel GAMS (General Algebraic Modelling System).

Il a pour cadre comptable la matrice de comptabilité sociale, synthétisant l'activité économique nationale en 2018 et l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages produite par le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Quant aux désagrégations sectorielles et celles des secteurs institutionnels, ces dernières ont été faites conformément à la nature et aux objectifs de l'étude. En effet, la désagrégation et/ou agrégation est fondée sur le choix des secteurs les plus liés, tant en amont qu'en aval, avec le secteur du bâtiment. Ledit lien est évalué à travers l'analyse quantitative des consommations intermédiaires, d'une part, de la branche du bâtiment en produits des autres branches et, d'autre part, de la consommation des autres branches en produit du bâtiment. Quant à la désagrégation des secteurs institutionnels, elle a été opérée sur les entreprises, qui ont été scindées en deux : entreprises de logement nommées « promoteurs immobiliers » et autres entreprises.

De plus, le critère de choix des secteurs à retenir au niveau des nomenclatures et des désagrégations considérées a été traduit par la réalisation de deux objectifs. D'une part, il a été question de recourir à une désagrégation à 40 secteurs afin de sélectionner les secteurs à retenir correspondant à la désagrégation à 20 secteurs pour retenir un nombre de secteur inférieur, l'objectif étant, de combiner les exigences de désagrégation du secteur d'intérêt et celles d'agrégation de secteurs non connectés pour éviter l'encombrement de secteurs non pertinents. D'autre part, quant au traitement comptable, il a consisté en un effort de désagrégation du secteur du BTP pour en extraire celui de la construction pure (désigné par le terme « Bâtiment » dans notre étude).

Il faut signaler dans ce cadre que les spécifications du modèle de cette étude concernent les équations de comportement adoptées et sont présentées par différents blocs. Les blocs en question sont ceux de la production et des facteurs de production, de la demande, des revenus et épargnes des agents économiques, des transferts entre ces agents, des recettes fiscales, du commerce extérieur, des prix et des équilibres.

**Tableau 2. Secteurs retenus pour le modèle de l'étude**

<b>A00</b>	Agriculture sylviculture chasse exploitation forestière
<b>C00</b>	Industrie d'extraction
<b>D04</b>	Industrie mécanique métallurgique et électrique
<b>D05</b>	Autres industries manufacturières hors raffinage pétrole
<b>D23</b>	Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie
<b>E00</b>	Électricité et eau
<b>F45001</b>	Bâtiments
<b>F45002</b>	Autres constructions location avec opérateur de matériel de construction
<b>G00</b>	Commerce
<b>L75</b>	Administration publique et sécurité sociale
<b>MNO</b>	Éducation santé et action sociale
<b>ASERV</b>	Autres services

*Source : élaboré par nos soins à partir du tableau Ressources-Emplois du HCP de l'année 2018*

Quant au calibrage qui constitue un processus et une étape indispensables à la modélisation. Il signifie l'estimation des différents paramètres du modèle à partir du calcul direct des données de l'année de base contenues dans la matrice de comptabilité sociale de l'étude et d'autres paramètres dits « libres ». Ces derniers sont estimés en dehors de la matrice à travers des équations économétriques et qui nécessitent la disponibilité de longues séries de variables macro-économiques et micro-économiques.

Les paramètres libres dont il est question dans ce modèle sont les élasticités du commerce extérieur, plus précisément celles de substitution constante par produit importé, celles de transformation constante par produit exporté et celles de prix de la demande d'exportation par produit exporté. Pour les valeurs de ces élasticités estimées librement.

Dans le cas de notre étude, au niveau des facteurs de production, les variables exogènes sont constituées de la demande du stock du capital par branche et l'offre totale d'emploi. Au niveau de la demande locale, sont exogènes la consommation minimale de chaque produit par les ménages et la consommation publique totale en valeur.

Au niveau du bloc du commerce extérieur, les variables exogènes sont constituées par le ratio du solde du compte courant par rapport au PIB, le Taux de change nominal, les prix des importations mondiales en devise et les prix des exportations mondiales en devise considérant le Maroc price-taker du fait que la petite économie ouverte ne peut influencer ces prix internationaux.

Enfin, les agrégats des transferts entre agents sont exogènes, et plus particulièrement, les transferts reçus par l'état d'autres agents autres que les droits d'enregistrement et timbres versés par les ménages et les entreprises, les transferts versés par les entreprises aux autres agents nets des droits d'enregistrement et timbres versés au gouvernement et les transferts versés par les ménages aux autres agents nets des droits d'enregistrement et timbres versés au gouvernement.

#### **4. Analyse de principaux résultats**

Afin d'évaluer l'impact économique des incitations fiscales accordées en faveur du logement social, nous avons construit un modèle d'équilibre général désagrégé en plusieurs branches d'activités économiques. Ainsi, au niveau macro-économique, le modèle permet d'évaluer le coût ou le gain que généreraient ces dépenses fiscales sur les agents économiques et sur les activités de production, de consommation, d'épargne et d'investissement.

Tandis qu'au niveau micro-économique, il permet de déterminer les mécanismes directs et indirects par lesquelles les dépenses fiscales interagissent avec les différents agents économiques

en captant les effets redistributifs sur le revenu, la consommation, les transferts et l'épargne des ménages et des autres secteurs institutionnels à travers des mécanismes de transmission des chocs. Le modèle conçoit deux types de simulations, les premières formées par type d'impôt (choc individuel), le second pour l'ensemble des impôts (choc combiné), en se basant sur les variables de chocs que sont les taux d'impôts correspondants. Les amplitudes de ces chocs ont été calculées à partir des estimations des dépenses fiscales pour l'année 2018. L'année pour laquelle nous disposons de la Matrice de comptabilité sociale. Ainsi, les calculs sont résumés dans le tableau ci-après :

*Tableau 3. Calculs des chocs des dépenses fiscales retenus dans les simulations*

Dépenses fiscales pour le logement social au titre de l'année 2018	Impôt sur les sociétés (IS)	Impôt sur le revenu (IR)	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Droits d'enregistrement et de timbre (DET)
Montants du manque à gagner (en MDh)	504	53	2418	453
Montants dans la MCS (en MDh)	13 686	1045	12 832	4104
Rapport dépenses/montant total	3,68%	5,07%	18,84%	11,04%
Facteur multiplicatif du choc correspondant pour l'étude	1,03683	1,0507	1,18843	1,11038

*Source : élaboré par nos soins à partir des rapports sur les dépenses fiscales*

D'après le tableau, il est apparent que le manque à gagner par impôt diffère en fonction de la nature d'impôt et taxe. En effet, il faut souligner que la TVA vient en tête avec un manque à gagner de 2418 MDH, soit 19% du total des dépenses fiscales, suivies par les DET, 4104 MDH, l'IS arrive en troisième position par 504 MDH, et à la fin l'IR de 53 MDH. Il est à noter que la faiblesse du manque à gagner de l'IR s'explique par le fait, que la majorité des promoteurs immobiliers conventionnés avec l'État pour construire des logements sociaux optent pour la forme de société, de ce fait ils sont exclus de l'IR.

Pour les mécanismes du choc, ils correspondent à une hausse des taux d'imposition équivalents à la levée des dépenses fiscales. Ils diffèrent ainsi en fonction de chaque type d'impôt. Il est à noter que les résultats seront présentés selon la levée de dépenses fiscales pour chacun des quatre impôts et taxes de l'étude sur le logement social. D'une part, il est question d'évaluer la levée des dépenses sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sur l'impôt sur le revenu (IR), sur l'impôt sur les sociétés (IS) et sur les Droits d'Enregistrement et Timbres (DET). D'autre part, nous évaluerons l'impact du choc sur l'ensemble des impôts et taxes à la fois (choc combiné) par rapport à un ensemble d'agrégats économiques tels que la croissance économique, l'investissement, les agrégats du commerce extérieur, la valeur ajoutée, etc.

#### 4.1 Impact sur la croissance économique

La suppression des dépenses fiscales sur le logement social de tous les impôts et taxes aurait un effet négligeable sur la croissance. En effet, la croissance réelle se contracterait de 0,03%, soit l'équivalent d'un quart de milliards de dirhams tandis que la croissance nominale s'améliorerait de 0,09%, soit à peu près 800 MDH, par le biais des effets positifs sur les prix en général.

La plus grande contribution par type d'impôt et taxe est celle de la taxe sur la valeur ajoutée qui amènerait la plus forte amélioration par une hausse de 0,13%. Par contre, la levée des dépenses fiscales sur l'IR et sur les droits d'enregistrement et timbre provoquerait une baisse du PIB nominal, respectivement, de 0,03% et de 0,01%. En ce qui concerne les sources de ces variations,

celle de la croissance nominale serait mue par les effets prix dus à la hausse des taxes. Quant à la croissance réelle, sa variation, en baisse, sera déterminée par les composantes de la demande.

**Tableau 4. Résultats d'impact sur la croissance économique**

Impacts sur la croissance	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
PIB réel	920 987	-0,03	-0,01	-0,01	0,00	0,00	-259,6
PIB nominal	988 950	0,09	0,13	-0,03	0,00	-0,01	842,9

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

## 4.2 Impact sur l'investissement sectoriel

De prime abord, l'effet positif sur l'épargne globale nette de l'économie signifie son financement et par la suite, un renforcement de l'investissement total. Au niveau sectoriel, les effets combinés de la levée des dépenses fiscales, de tous les impôts et taxes, affecteraient directement et négativement le secteur du BTP. Le volume d'investissement dans ce secteur diminuerait de 0,31% pour les Bâtiments et de 0,41% pour les autres constructions, soit des équivalents en montant, respectivement, de 270 MDH et de 158 MDH. Toutefois, les effets seraient positifs pour l'investissement dans le secteur primaire et dans quelques industries dont la plus forte hausse serait à l'actif de l'industrie mécanique, métallurgique et électrique, d'un montant de plus 850 MDH, soit une hausse de 1,03%.

**Tableau 5. Résultats d'impact sur l'investissement par secteur d'activité**

Volume d'investissement	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Produit Agriculture sylviculture chasse exploitation forestière	4 502	1,13	0,67	0,36	0,00	0,10	50,9
Produit Industrie d'extraction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Industrie mécanique métallurgique et électrique	83 765	1,03	0,62	0,31	0,00	0,09	858,8
Produit Autres industries manufacturière hors raffinage pétrole	5 976	1,19	0,81	0,29	0,00	0,08	71,3
Produit Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Électricité et eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Bâtiments	86 238	-0,31	-0,65	0,27	0,00	0,08	-270,1
Produit Autres constructions Location avec opérateur de matériel de construction	38 279	-0,41	-0,75	0,27	0,00	0,00	-158,2
Produit Commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Administration publique et sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Éducation santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit Autres services	37 371	1,16	0,66	0,39	0,00	0,11	435,2

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

### 4.3 Impact sur le revenu des agents économiques

Les revenus des agents économiques seraient affectés par une levée globale des dépenses fiscales sur le logement social. Comme attendu, les revenus de l'État seraient renforcés par les recettes récupérées en atteignant une valeur de 4239,3 Dhs, soit une progression de 1,15%. Par contre les revenus des autres agents économiques, notamment les ménages et les entreprises de promotion immobilière et les entreprises opérant dans d'autres secteurs, subiraient une baisse de leurs revenus. Le revenu disponible des ménages qui subirait la plus forte baisse de 0,29%, soit une diminution de plus de 2 milliards de dirhams due à la forte contribution de la hausse de levée des dépenses fiscales sur l'IR qui contribuerait à 0,21% de baisse sur les 0,29%.

*Tableau 6. Résultats d'impact sur le revenu des agents économiques*

Revenus des agents économiques	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Revenu des ménages	794 678	-0,10	-0,07	-0,02	0,00	-0,01	-781,3
Revenu disponible des ménages	707 133	-0,29	-0,07	-0,21	0,00	-0,01	-2 069,6
Revenu des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Entreprises de promotion immobilière	98 661	-0,12	-0,07	-0,03	0,00	-0,01	-114,0
- Autres entreprises	295 984	-0,12	-0,07	-0,03	0,00	-0,01	-342,1
Revenu de l'État	368 936	1,15	0,55	0,34	0,14	0,12	4 239,3

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

### 4.4 Impact sur l'épargne des agents économiques

L'épargne globale profiterait de tous les types de levée des dépenses fiscales. Ceci est imputable à la hausse considérable qui toucherait l'épargne publique et qui compenserait la baisse des épargnes des autres agents. Ainsi, suite à une levée combinée des dépenses fiscales de tous les impôts et produits, l'épargne publique se renforcerait de 13,38%, soit l'équivalent de 4,24 MMDH, au moment où la baisse de l'épargne des ménages ne baisserait que de 0,4% équivalents à une baisse de moins de 400 MDHS, au même titre que l'épargne des promoteurs immobiliers et des autres entreprises, qui subiraient une diminution, respectivement, de 1,76% et de 0,25%. Ainsi, en cas de levée simultanée des dépenses fiscales totales sur le logement social, l'épargne totale de l'économie marocaine profiterait d'une hausse nette de 1,17% correspondante à un montant de plus de 2,5 MMDHS.

*Tableau 7. Résultats d'impact sur l'épargne des agents économiques*

Épargne des agents économiques	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR IS (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Épargne des ménages	90 779	-0,40	-0,09	-0,25	0,00	-0,07	-366,5
Épargne des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Entreprises de promotion immobilière	38 360	-1,76	-0,16	-0,07	-1,31	-0,22	-676,8
- Autres entreprises	115 081	-0,25	-0,16	-0,07	0,00	-0,02	-289,4
Épargne publique	31 689	13,38	6,44	3,96	1,59	1,37	4 239,3
Solde du compte courant	-29 389	0,09	0,13	-0,03	0,00	-0,01	-25,1
Épargne totale	246 520	1,17	0,68	0,38	0,00	0,11	2 881,5

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

#### 4.5 Impact sur le niveau général des prix

Globalement, les effets de la levée des dépenses fiscales sur le niveau général des prix seraient très minimes. Une levée simultanée de tous les impôts et taxes induirait une baisse insignifiante de l'ordre de 0,088%. Les prix à la production baisseraient en cas de levée des dépenses fiscales globales pour toutes les branches d'activités sauf celle de l'industrie mécanique, métallurgique et électrique qui connaîtrait une hausse très négligeable de 0,019%. La plus forte hausse serait de presque 0,19% pour le secteur des autres industries manufacturières hors raffinage de pétrole tandis que la plus faible serait pour la branche du commerce de 0,084%.

De leur part, les prix des exportations seraient influencés par la levée totale des dépenses fiscales pour les produits exportables de l'étude. Néanmoins, les prix de ces produits baisseraient très légèrement sauf celui de l'électricité et eau qui connaîtrait une hausse très négligeable de 0,035%. La plus forte baisse serait pour le prix d'exportation des produits de l'industrie d'extraction de presque 0,09% et la plus faible serait pour les produits de raffinage de pétrole et autres produits d'énergie avec une infime diminution de 0,014%. Ainsi, contrairement aux effets sur les prix à la consommation, les effets sur les prix, que ce soit de production ou d'exportation seraient très insignifiants suite à une levée de dépenses fiscales sur le logement social.

Tableau 8. Résultats d'impact sur le niveau général des prix

	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR IS (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Niveau général des prix	1,212	-0,088	-0,027	-0,048	0,00	-0,013	-0,001

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

#### 4.6 Impact sur la fiscalité et la pression fiscale

La fiscalité, tant directe qu'indirecte, s'améliorerait après la levée des dépenses fiscales, sur le logement social. Concernant la fiscalité directe, la levée augmenterait significativement les recettes de l'impôt direct sur les ménages et sur les entreprises de promotion immobilière.

Pour les recettes de l'impôt sur le revenu des ménages, ils s'amélioreraient de 4,93% soit un montant de 1,28 MMDHS, et les recettes de l'impôt direct sur les entreprises des promoteurs immobiliers augmenteraient de 3,56% équivalente à un montant de 487 MDHS.

Pour les recettes de l'impôt sur le revenu des ménages, ils s'amélioreraient de 4,93% soit un montant de 1,28 MMDHS, et les recettes de l'impôt direct sur les entreprises des promoteurs immobiliers augmenteraient de 3,56% équivalente à un montant de 487 MDHS. Les recettes de la TVA, de l'impôt sur le revenu des ménages et des entreprises de promoteurs immobiliers augmenteraient, respectivement, de 2,92%, de 4,93% et de 3,56%.

Enfin, toutes les hausses des recettes fiscales qui seraient induites, ne modifieraient pas significativement la pression fiscale. Certes, elle augmenterait de 1,64%, toutefois, en termes absolus, elle n'augmenterait que de 0,37% la ramenant à un nouveau niveau de 22,3%, autant dire que les effets n'auraient pas un impact macroéconomique significatif sur l'attrait du pays en termes de fiscalité.

**Tableau 9. Résultats d'impact sur la pression fiscale**

Impôts et taxes	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Impôts directs sur le revenu des ménages	26 133	4,93	-0,09	5,04	0,00	-0,01	1 288,3
Impôts directs sur le revenu des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Entreprises de promotion immobilière	13 686	3,56	-0,07	-0,03	3,68	-0,01	487,6
- Autres entreprises	41 059	-0,12	-0,07	-0,03	0,00	-0,01	-47,5
Impôts sur la production	11 781	-0,13	-0,07	-0,05	0,00	-0,01	-15,0
Taxes sur la valeur ajoutée	75 271	2,92	2,89	0,01	0,00	0,00	2 196,5
Recettes des droits de douane	7 715	-0,08	-0,03	-0,03	0,00	-0,01	-5,8
Autres impôts sur les produits	44 992	-0,21	-0,07	-0,11	0,00	-0,03	-95,6
Recettes fiscales totales	205 990	-1,86	1,01	0,62	0,24	-0,01	3 837,6
Recettes fiscales totales hors subventions	220 637	1,73	0,94	0,57	0,23	-0,01	3 808,5
Pression fiscale	<b>22,3%</b>	<b>1,64</b>	<b>0,81</b>	<b>0,60</b>	<b>0,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,37%</b>

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

#### 4.7 Impact sur les principales variables cibles

Au niveau macro-économique, l'offre totale représentée par la valeur ajoutée totale, en volume, ne subirait pas d'impact significatif, contrairement aux recettes fiscales qui se renforceraient suite à la levée des dépenses fiscales du logement social. Les recettes fiscales s'amélioreraient de plus de 3,5 MMDHS, alors que la variation de la valeur ajoutée totale serait de moins d'un tiers de millions de dirhams.

**Tableau 10. Résultats d'impact sur les principales variables d'intérêt**

Agrégats Macro-économiques de l'offre	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Valeur ajoutée totale	874 979	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,3
Recettes fiscales totales	205 990	1,86	1,01	0,62	0,24	-0,01	3 837,6
Recettes fiscales totales hors subventions	220 637	1,73	0,94	0,57	0,23	-0,01	3 808,5

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

#### 4.8 Impact sur les principaux agrégats de la demande

La demande globale serait affectée de manière différenciée entre ses composantes. Ainsi, la consommation privée constitue la composante de la demande qui subirait une baisse au niveau de son volume, soit une baisse de 0,31% l'équivalent de plus d'un milliard et demi de dirhams. En revanche, les autres composantes de la demande macro-économique profiteraient d'une hausse. La composante qui bénéficierait le plus d'une hausse de son volume demeure l'investissement, avec une hausse de 0,39% équivalente à un montant de 988 MDHS. La consommation publique en volume augmenterait très légèrement de 0,04%, soit un montant de presque 200 MDHS. Les composantes du commerce extérieur connaîtraient des changements peu significatifs.

**Tableau 11. Résultats d'impact sur les agrégats macro-économiques de la demande**

Agrégats Macro-économiques de la demande	Référence (valeur initiale)	Combiné (en%)	TVA (en%)	IR (en%)	IS (en%)	DET (en%)	Variation en MDHS
Consommation intermédiaire	654 115	-0,05	-0,08	0,03	0,00	0,01	-299,5
Consommation totale	530 356	-0,31	-0,06	-0,20	0,00	-0,06	-1 667,7
Consommation publique	194 151	0,10	0,06	0,03	0,00	0,01	197,7
Investissement	256 131	0,39	0,00	0,30	0,00	0,09	988,0
Exportations totales	343 807	0,04	0,02	0,01	0,00	0,00	123,8
Importations totales	428 545	-0,02	-0,01	-0,01	0,00	0,00	-98,7

Source : calculs de l'auteur via simulation par le modèle construit

En définitive, les différents résultats d'impact font ressortir clairement que les dépenses fiscales mises en place dans le cadre de la promotion du logement social n'exercent pas des effets remarquables sur les variables macro-économiques abstraction faite des agrégats de finances publiques telles que les recettes fiscales totales, l'épargne publique ou encore la pression fiscale, qui réagissent positivement suite à la levée des dépenses fiscales.

Ces résultats maigres, qui démontrent l'absence d'un réel impact sur l'économie, remettent en question le maintien du sacrifice fiscal et ouvrent la possibilité d'une réaffectation judicieuse de ce dernier.

## 5. Conclusion

Le Maroc, à l'instar de plusieurs pays en développement, est loin d'avoir l'atout de ressources naturelles ou minières quelconques pour faire face aux charges publiques et affronter les défis de développement. En effet, l'État fait principalement recours à la fiscalité, qui représente la première source de financement, celle-ci constitue presque 70% du total des recettes budgétaires.

Par ailleurs, il est à rappeler que lors de la conception de la politique fiscale, les pouvoirs publics sont tenus de maintenir les prélèvements fiscaux à un niveau lui permettant de soutenir les équilibres budgétaires tout en tenant compte du potentiel fiscal de l'économie. Un tel défi nécessite non seulement une maîtrise du niveau de manque à gagner engendré par la mise en place d'un régime dérogatoire, mais aussi l'étude de son impact économique.

Dans ce travail, nous avons recouru à un MEGC afin d'étudier l'impact du coût économique des incitations fiscales en faveur du logement social au Maroc. Notre étude a montré que malgré l'existence d'un arsenal de mesures fiscales dérogatoires assez riche et diversifié, ces dernières ne jouent pas pleinement leur rôle et in fine leur impact économique global reste très limité.

Notre modèle d'équilibre général calculable adapté à l'économie marocaine est un modèle statique qui détermine seulement les prix relatifs et les autres variables de la sphère réelle de l'économie. Les principaux agents sont les entreprises et les ménages. Le niveau absolu des prix est sans influence, seuls comptent les prix relatifs.

On rappelle que les principaux résultats au niveau macro-économique soutiennent l'idée que les dépenses fiscales auraient des effets minimes et n'exercent pas des effets remarquables sur les variables macro-économiques abstraction faite des agrégats de finances publiques telles que les recettes fiscales, l'épargne publique ou encore la pression fiscale qui réagissent positivement. : un gain modeste au niveau du PIB réel d'un montant de 843 millions de dirhams dont la plus grande contribution par type d'impôt et taxe concerne la levée des dépenses fiscales sur la taxe sur la valeur ajoutée qui amènerait la plus forte amélioration par une hausse de 0,13%.



Ces résultats faibles, démontrent l'absence d'un réel impact sur l'économie et remettent en question le maintien du sacrifice fiscal tout en ouvrant le débat sur la possibilité d'une réaffectation judicieuse du manque à gagner ou le recours aux subventions directes qui s'avèrent comme une alternative assez répandue dans ce genre de problématiques.

## Références

- (1). Atkinson, A.B. Stiglitz, J.E. (1976). The design of tax structure: Direct versus Indirect taxation. *Journal of Public Economic*.
- (2). Beltrame, P. (2001). *La fiscalité en France*. Hachette supérieur, 8ème Edition.
- (3). Brun, J. Chambas, G., Combes, J.L. (2006). Recettes publiques des pays en développement. Document de travail de la série (Études et Documents E 2006.11).
- (4). Cockburn, J., B. Decaluwé et I. Fofana (2010), *Libéralisation commerciale et pauvreté en Afrique*. Les Presses de l'Université Laval et le CERDI.
- (5). Corlett, W.J. Hague, D.C. (1953). Complementarity and the Excess Burden of Taxation.
- (6). Decaluwe, B., Martens A., & Savard L. (2001). *La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable*. Presses de l'université de Montréal-AUF.
- (7). Dervis, K. (1982). *General Equilibrium Models for Development Policy*.
- (8). Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF). (2018). *La politique publique de l'habitat : vers de nouvelles perspectives*. avec l'appui de Affordable Housing Institute
- (9). Direction Générale des Impôts (DGI) (2005-2018). *Rapports sur les dépenses fiscales*.
- (10). Fonds Monétaire International. (2001). *Manuel sur la transparence des finances publiques*., département des finances publiques, working Paper 285.
- (11). Geffroy, J.B. (2014). *Que deviennent les politiques fiscales*, rapport introductif. *revue française des finances publiques* N°126, Mai 2014.
- (12). Godbout, L. (2011). *L'intervention gouvernementale par la politique fiscale : le rôle des dépenses fiscales, étude comparée : Canada, États-Unis, France*. Editions Economica.
- (13). Guerain, C. A. (2014). *Les politiques publiques d'aide au logement social*. Editions Territorial.
- (14). Hadhoudi, M. (2017). *L'expérience de la Cour des comptes en matière d'évaluation des projets et programmes de l'habitat social*. Séminaire Sur la problématique de l'inclusion par le logement des populations. *Pauvres et vulnérables* organisé par l'ONDH.
- (15). Hani, Z.(2020). *Dépenses fiscales au Maroc : contribution à l'étude d'impact économique, une approche en équilibre général calculable appliquée au secteur du logement social*. thèse de doctorat national en Sciences économiques, Faculté d'économie et gestion Settat.
- (16). Haut-Commissariat au Plan (HCP). (2010). *Simulation d'impact des mesures fiscales : - baisse du niveau de l'impôt sur les sociétés - réaménagement de la taxe sur la valeur ajoutée*.
- (17). Levi, F. (1988). *Tax evasion and tax compliance*. Dans B. Bouckaert, & G. DeGeest, *Encyclopedia of Law and Economics*. Cheltenham: Edward Elgar.
- (18). McDaniel, Paul R. Surrey, Stanley S. (1982), *Tax expenditures: how to identify them*.
- (19). Mirrlees, J.A. (1971). *An Exploration in the theory of Optimal Income Taxation*. *Review of economic studies* 38.
- (20). OCDE. (2010). *Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE*.
- (21). ONDH. (2017). *Note introductive sur l'habitat social au Maroc*.

- (22). Orsoni, G. (1995). L'interventionnisme fiscal. Editions Presses Universitaires de France.
- (23). Pichet, E. (2012). Contribution à une théorie de la dépense fiscale, pour la réforme du système français des « niches » fiscales. revue de droit fiscal N°14.
- (24). Ramsey, F.P. (1927). A contribution to the theory of taxation. Economic journal, London.
- (25). Steinmo, S. (2002). The Evolution of Policy Ideas: Tax policy in the 20th Century, 9-12.
- (26). Surrey, S. (1973). Pathways to tax reform: the concept of tax expenditures. Harvard University.
- (27). Timothy. B, and Torsten Persson. (2014). Why Do Developing Countries Tax So Little?. Journal of Economic Perspectives, 28 (4): 99-120.
- (28). Valenduc, C., Samantha, H. (2014). Réduire les dépenses fiscales: une voie de réforme ?. reflets et perspectives de la vie économique, (1), 35.
- (29). Von Hoffman, A. (2016). To Preserve Affordable Housing in the United States: A Policy History Joint Center for Housing studies of Harvard University, WP 16, 38-76.